

Commune de VIANNE
Séance du 21 Janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026_004

Objet : Motion de soutien au monde agricole et de défense de l'agriculture française

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un du mois de janvier, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Vianne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Laurence BENLLOCH, Maire.

<i>Nombre de Conseillers</i>	
En exercice	13
Présents	9
Procurations	2
Votants	11
Abstentions	0
<i>Suffrages exprimés</i>	
Pour	11
Contre	0

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 / 01 / 2026,

PRÉSENTS – BENLLOCH Laurence, PEREZ Isabelle, AIME Catherine, CHAMINADE Daniel, CARRERE Stéphanie, MARTINEZ Guy, RAMADOUR Maria, SENGENES Bernard, DARIO Maryline

POUVOIRS – FRICARD Daniel, GALLO Anthony.

EXCUSÉ – DIDIER Sophie, CEREAS Serge.

Madame PEREZ Isabelle a été désignée comme secrétaire de séance.

Considérant la situation de détresse économique, sociale et morale que traverse actuellement le monde agricole, marquée par une dégradation sans précédent des trésoreries, une chute durable des prix des céréales et une augmentation continue des charges de production ;

Considérant la suppression de nombreuses matières actives phytosanitaires sans solutions alternatives viables, conduisant certaines filières agricoles à de véritables impasses sanitaires spécifiques au contexte français ;

Considérant la mobilisation massive et persistante de l'ensemble du syndicalisme agricole depuis plusieurs années, traduisant un malaise profond et durable du secteur ;

Considérant l'opposition largement exprimée par le monde agricole au projet de traité de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur, traité jugé incompatible avec les exigences sanitaires, environnementales et sociales imposées aux agriculteurs français ;

Considérant que si une large majorité de Français se déclare attachée à son agriculture, les actes politiques concrets permettant d'en assurer la pérennité tardent à se matérialiser ;

Considérant que les réponses apportées jusqu'à présent relèvent davantage de mesures ponctuelles que d'un véritable traitement de fond, seul à même de répondre durablement aux difficultés structurelles du secteur ;

Considérant l'instabilité politique nationale susceptible de remettre en cause les engagements financiers annoncés et d'aggraver l'incertitude pesant sur les exploitations agricoles ;

Le conseil municipal affirme solennellement :

- Son plein soutien aux agriculteurs et à leurs familles, acteurs essentiels de la souveraineté alimentaire, de l'économie locale et de l'aménagement du territoire ;
- Sa demande du retrait immédiat du projet de traité Mercosur, incompatible avec la défense d'une agriculture française exigeante et durable ;
- Son opposition à la surtransposition des normes européennes, source de distorsions de concurrence et de complexité administrative ;
- Sa demande de simplification administrative immédiate, afin de permettre aux agriculteurs de se consacrer pleinement à leur activité ;
- Son refus de toute logique de contrôle excessif et de surveillance généralisée, sans dialogue ni accompagnement ;
- Son exigence qu'aucun produit phytosanitaire ne soit supprimé sans solution alternative efficace et économiquement viable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- **D'ADOPTER** la présente motion,
- **DE LA TRANSMETTRE** à Monsieur le Préfet, aux parlementaires du département, aux élus régionaux, nationaux et européens concernés,
- **DE RÉAFFIRMER** son engagement aux côtés du monde agricole pour la défense d'une agriculture française forte, viable et respectée.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Isabelle PEREZ

Le Maire de Vianne,
Laurence BENLLOCH

